



Projet soutenu par la  
COMMISSION EUROPEENNE



ASTREES

**Détachement des travailleurs :  
Améliorer les collaborations entre les partenaires sociaux  
et les autorités publiques en Europe**

*Projet détaillé*

## Sommaire

-	
<b>- Les constats à l'origine du projet</b>	<b>p.3</b>
<b>- Descriptif du projet</b>	<b>p.5</b>
Périmètre, finalité, objectifs, public cible, partis pris, résultats attendus	
<b>- Les partenaires du projet</b>	<b>p.9</b>
<b>- Le dispositif du projet</b>	<b>p.11</b>
Le pilotage du projet, le calendrier avant projet, le déroulement du projet	
<b>Schéma récapitulatif</b>	<b>p.16</b>
<b>Annexe</b>	<b>p.17</b>

## Les constats à l'origine du projet

La question de la mobilité des travailleurs en Europe révèle les tensions entre la mise en place des conditions favorables au développement du marché unique et celles garantissant la protection des travailleurs.

La nécessaire régulation de ces tensions constitue donc un défi pour les partenaires sociaux de l'Union européenne, les Etats Membres et leurs administrations. Mais ce défi est d'autant moins aisé à relever que le phénomène du détachement s'inscrit dans le cadre de prestations de services transnationales dont les contours sont complexes et évolutifs, rendant difficile l'identification des diverses structures, activités et stratégies des différents acteurs dans les chaînes de production.

La mondialisation, et son corollaire, une concurrence de plus en plus forte, entraînent des changements permanents des processus de production, par l'allongement de la chaîne de production, avec l'externalisation d'activités et le recours accru à la sous-traitance, ou par son élargissement avec la création de réseaux.

Dans la réalité les situations de détachement ont des impacts très différents sur les conditions de travail et d'emploi des salariés selon les logiques mises en œuvre par les entreprises. Des sous traitants spécialisés fournissent des services à titre temporaire dans un autre Etat membre de l'Union européenne avec du personnel qualifié et bien rémunéré. L'internationalisation de la sous-traitance comporte de nombreux aspects positifs et contribue à accroître la capacité de production. Mais elle conduit aussi à mobiliser une « main d'œuvre bon marché » et souvent non qualifiée, au développement de simples intermédiaires qui opèrent parfois en tant que « sociétés boîtes aux lettres », à une fragmentation au niveau inférieur de la chaîne de la valeur de petites entreprises dans lesquelles les salariés s'avèrent vulnérables du point de vue de leurs conditions d'emploi et de travail.

Pour assurer une protection « adéquate » des droits des travailleurs détachés, la directive du 16 décembre 1996 a posé certaines limites tenant à l'application, pendant la période de détachement, d'un « noyau dur » de conditions de travail et d'emploi protectrices minimales, conditions qui doivent être respectées par le prestataire de services dans le pays d'accueil.

Constatant que pour agir sur ces situations, les cadres nationaux ne sont plus suffisants, elle prescrit aux Etats membres l'obligation de mettre en place des coopérations administratives transnationales (définies à l'article 4 de la directive 96/71/CE).

La proposition de Directive du Parlement européen et du conseil du 21.3.2012 <sup>1</sup> vient conforter cette orientation en réaffirmant les principes généraux, règles et procédures nécessaires pour une coopération administrative et une assistance efficaces, en établissant une base juridique nécessaire pour l'échange d'information (IMI)<sup>2</sup> et en prévoyant des mesures d'accompagnement visant à soutenir et à améliorer encore la coopération administrative.

---

<sup>1</sup>Bruxelles, le 21.3.2012

Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services

<sup>2</sup> L'IMI est une application en ligne sécurisée qui permet aux autorités nationales, régionales et locales de communiquer facilement et rapidement avec les autorités d'autres pays

Cet impératif modifie les pratiques des autorités publiques et des professionnels de terrain car elles se sont construites d'abord dans un cadre historique, organisationnel et juridique national.

La capacité des acteurs à coopérer leur demande d'adopter de nouveaux cadres d'action et d'acquérir de nouvelles compétences, basées sur une confiance mutuelle.

Partant de ce constat, les administrations du travail de Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pologne et Portugal se sont engagées dans un projet de formation commune de leurs agents, piloté par l'INTEFP et ASTREES de décembre 2010 à décembre 2011 visant à accompagner les évolutions nécessaires pour mettre en place ou renforcer ces coopérations.

En s'appuyant sur l'analyse de cas concrets, et sur des périodes « d'immersion » dans les différents pays impliqués, ce projet a abouti à la création d'un réseau européen d'inspecteurs du travail « relais » qui a conçu un centre ressource commun transnational sur le détachement des travailleurs: le site EURODETACHEMENT.

<http://www.eurodetachment-travail.eu/>.

Ce projet a permis d'approcher au plus près la réalité des pratiques de coopérations administratives à travers plusieurs types d'activités :

- l'information des entreprises et des salariés,
- le contrôle des situations de détachement,
- le suivi des procédures engagées et de la réalité des régularisations opérées.

Mais il a mis en lumière le fait que face à la complexité des situations rencontrées, les autorités publiques ne peuvent agir seules.

Les partenaires sociaux ont aussi un rôle majeur comme le souligne la Commission européenne dans une communication du 13 juin 2007<sup>3</sup>. Ils constituent une interface indispensable entre les entreprises, les salariés et les autorités publiques car :

- ils ont dans certains pays un rôle actif de surveillance des lieux de travail,
- ils jouent un rôle essentiel qui consiste à informer, conseiller et soutenir d'une part les travailleurs mobiles (dont les travailleurs détachés) et d'autre part les entreprises qui détachent des travailleurs.

- Ils sont à l'origine de nombreuses initiatives :

- au plan européen : positions de la Confédération Européenne des Syndicats et de Business Europe, site d'information paritaire des partenaires sociaux de l'industrie européenne de la construction ([www.posting-workers.eu](http://www.posting-workers.eu)), études de l'EFFAT, fédération syndicale européenne représentant les travailleurs des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et du tourisme, ... ;
- au niveau national : points de contact d'information et de conseil des travailleurs, tels que le CITES créé par le syndicat Comisiones Obreras (CCOO) en Espagne, le DGB à Berlin, LO Norvège, ... information et conseil des entreprises par le PRISME en France, organisme représentant les entreprises de l'intérim... ;
- Au plan transnational : avec le Réseau de travail BSLN, regroupant 9 pays (Finlande, Suède, Norvège, Danemark, Allemagne, Pologne, Lituanie, Lettonie, Estonie) autour d'un projet multi partenarial sur la mobilité de la main d'œuvre sur les marchés du travail de la mer baltique ou dans des zones transfrontalières avec l'activité des Conseils Syndicaux Interrégionaux coordonnés par la CES.

Au vu de ces initiatives témoignant d'un engagement réel des partenaires sociaux, les partenaires du projet EURODETACHEMENT souhaitent donc aujourd'hui renforcer les collaborations entre les parties prenantes afin d'améliorer l'impact de leurs actions.

Rechercher les complémentarités et les synergies dans l'exercice des rôles des uns et des autres est effectivement de nature à tirer parti et potentialiser l'action des autorités publiques et des partenaires sociaux.

---

<sup>3</sup>Communication «Détachement de travailleurs dans le cadre de la prestation de services: en tirer les avantages et les potentialités maximum tout en garantissant la protection des travailleurs » du 13 juin 2007

Ainsi, agir dans une logique préventive, par des actions concertées entre les administrations et les acteurs de secteurs professionnels, ciblées sur des opérations d'envergure (dans le secteur de la construction) ou bien encore dans le cadre d'activités saisonnières (agriculture, tourisme) en amont des projets, et pendant leur réalisation, est de nature à améliorer l'impact des actions d'information, de sensibilisation, et de contrôle.

Le présent projet s'appuie par conséquent sur la dynamique engagée, pour la conforter et la développer, par un double élargissement : en renforçant les potentialités de collaboration entre les autorités publiques et les partenaires sociaux et en approfondissant la coopération au niveau territorial. Dans ce cadre, l'action étend les partenariats notamment vers le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lituanie et la Roumanie pour tenir compte et tirer profit au mieux de la diversité des contextes nationaux avec leurs différences affectant tant les systèmes et pratiques des relations professionnelles que les compétences et les modalités d'organisation des autorités publiques.

## **Descriptif du projet**

### **Périmètre du projet**

Le projet vise :

- à produire un impact sur la capacité collective des organisations à développer leurs collaborations en impliquant des acteurs ciblés au plus haut niveau des organisations et administrations concernées, tant au plan européen et qu'au niveau des Etats membres ;
- à mettre en place des supports et des méthodes directement opérationnels conçus avec et pour les agents publics et les partenaires sociaux.

Pour atteindre ces objectifs, le choix opéré est de retenir une approche sectorielle, en se centrant sur les secteurs de la construction et de l'agriculture.

### **Finalité**

Améliorer les collaborations entre les partenaires sociaux et les autorités publiques des Etats membres pour :

- renforcer la protection des travailleurs,
- lutter contre la concurrence déloyale et le dumping social.

### **Objectifs**

1. Améliorer l'accès à l'information sur les conditions de travail et d'emploi pour les entreprises et les salariés.

La connaissance des règles juridiques nationales applicables sur les lieux de travail (statuts des entreprises et des travailleurs, salaires minimums, santé et sécurité au travail) est indispensable aux entreprises qui détachent des travailleurs, aux organisations syndicales qui soutiennent les travailleurs et aux autorités publiques garantes de leur effectivité.

2. Renforcer l'analyse partagée des organisations productives à l'origine des prestations de service transnationales et leur impact sur les conditions de travail et d'emploi des travailleurs détachés dans les secteurs de l'agriculture et de la construction.

Pour cerner les « risques » relatifs aux situations de détachement, il est nécessaire de mieux repérer les structures et acteurs de ces organisations et cerner la complexité des relations inter entreprises dans les secteurs concernés. Une meilleure compréhension au plan transnational des configurations de production rencontrées est de nature à :

- orienter les actions de surveillance et de contrôle des autorités publiques,
- contribuer au dialogue social sectoriel,
- faciliter la mise en place d'actions préventives,
- conforter la complémentarité des actions des autorités publiques et des partenaires sociaux.

3. Améliorer les collaborations transnationales des partenaires sociaux et des autorités publiques.

Orienté par une enquête préalable auprès des partenaires du projet visant à recenser les coopérations et collaborations existantes, ce volet opérationnel repose sur l'analyse des pratiques par les acteurs eux-mêmes.

Cette analyse est réalisée de manière transnationale et dans une dynamique de compréhension mutuelle.

Elle porte sur l'activité concrète des acteurs, à partir de cas, afin de repérer les difficultés et les points de blocage, de mettre en lumière les bonnes pratiques et les effets leviers et concevoir des méthodes et des supports techniques.

## Public cible

### 120 personnes :

- partenaires sociaux des niveaux nationaux et locaux engagés dans la prise en charge de cette problématique dans le secteur de l'agriculture et de la construction ;
- agents des autorités publiques impliqués dans des pratiques de coopération administrative et/ou dans des expériences et initiatives de collaboration avec les partenaires sociaux.

## Les partis pris du projet

1)-Une implication à la fois du niveau européen (fédérations syndicales et patronales européennes des deux secteurs concernés) et des niveaux nationaux (autorités publiques nationales et représentants nationaux et locaux des organisations syndicales et patronales) afin de produire un impact sur le « système d'acteurs ».

2)- Un travail croisé « pays d'accueil pays d'envoi » permettant de renforcer les échanges de part et d'autre des lieux d'établissement des entreprises et des lieux d'exécution du travail.

3) Un espace inédit d'échange transnational entre les autorités publiques et les partenaires sociaux avec des ateliers sectoriels sur 3 zones géographiques déterminées à partir des activités économiques et des flux de travailleurs afin de favoriser et conforter les réseaux d'acteurs :

**Zone 1** : secteur de l'agriculture sur la zone France, Portugal, Pologne et Roumanie

**Zone 2** : secteur de la construction sur la zone Belgique, France, Luxembourg, Pologne, Roumanie.

**Zone 3** : secteur de la construction sur la zone Finlande, Lituanie, Danemark, Pologne, Estonie.

- 4) Une dynamique s'appuyant sur les partenaires pour mobiliser les acteurs nationaux et locaux et constituer les ateliers transnationaux.
- 5)- Une meilleure compréhension des organisations productives à l'origine des prestations de services et leur impact sur les conditions de travail et d'emploi des travailleurs pour faciliter l'action
- 6)- Une méthode de travail basée sur l'analyse des pratiques des parties prenantes en s'appuyant sur des cas concrets

## Les Résultats attendus

1. **Une montée en compétence** des participants au projet et de leurs organisations à travers :
  - Une meilleure compréhension européenne de la problématique du détachement, de ses enjeux économiques et sociaux dans les secteurs concernés
  - Une meilleure connaissance respective des champs de compétence, des logiques et moyens d'action des organisations, variables selon les pays, que ce soit pour les autorités publiques ou les partenaires sociaux
  - Une meilleure connaissance des ressources disponibles (sites) permettant d'accéder aux informations juridiques pertinentes
  - la capacité à mieux analyser les situations rencontrées
  - à mieux repérer les acteurs et les interlocuteurs pertinents
2. **Une dynamique** qui conforte les réseaux d'acteurs impliqués dans la problématique du détachement :
  - par le pilotage de l'action sous la forme d'un « effet réseau » entre les partenaires sociaux du niveau européen, leurs niveaux nationaux et les managers des autorités publiques des Etats membres),
  - par le renforcement des réseaux transnationaux sur les 3 zones géographiques du projet et dans les secteurs concernés.
3. **Une amélioration de l'accès à l'information** sur les conditions de travail et d'emploi pour les entreprises et les salariés (sites web des autorités publiques et onglet « s'informer » du site EURODETACHEMENT).
4. **La mise en lumière des besoins des acteurs**, favorisant le repérage des difficultés rencontrées, des leviers d'action et des pistes opérationnelles d'amélioration des coopérations et des collaborations transnationales.
5. **Des livrables** avec la production :
  - de l'enquête préalable aux ateliers transnationaux ;
  - des synthèses des ateliers transnationaux intégrant :
    - des préconisations en matière d'accès à l'information,
    - des méthodes et supports permettant d'appuyer les acteurs de terrain ;
  - un enrichissement et une diffusion élargie du centre ressource EURODETACHEMENT.

## Le porteur du projet

L'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 un Etablissement Public Administratif sous la tutelle du ministère du travail en France. Il a pour missions :

- la formation initiale et continue de l'ensemble des agents des services centraux et déconcentrés placés sous l'autorité du ou des ministres chargés du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- la formation interministérielle des agents de la fonction publique dans le domaine de la santé et la sécurité au travail,
- la contribution au développement du dialogue social en France,
- la mise en œuvre d'actions de partenariat et de coopération aux plans national et international avec des administrations publiques dans les domaines du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'INTEFP a réalisé en 2010, avec ses 8 Centres Interrégionaux de Formation, 60 191 journées de formation au profit de 6982 stagiaires.

L'Institut est membre actif du Réseau des Ecoles de Service Public (R.E.S.P.) qui regroupe en France les 40 principales écoles de service public.

Dans le domaine de la coopération bilatérale et multilatérale, l'Institut développe, en partenariat avec le Bureau International du Travail, le Centre International de Formation de Turin, et le GIP international du Ministère du travail, des actions d'ingénierie de formation visant au renforcement des capacités de l'inspection du travail dans en direction de différents pays partenaires (Maghreb, Afrique subsaharienne et centrale, pays d'Europe centrale et orientale).

Il est membre fondateur avec le Centre International de Formation de l'OIT de Turin du Réseau International des Institutions de Formation dans le domaine du Travail (RiiFT) créé en 2002 et qui regroupe douze institutions membres provenant de l'Union Européenne et du Sud de la Méditerranée.

L'INTEFP a conduit une action de « formation commune des inspecteurs du travail et agents impliqué dans le contrôle de l'effectivité du droit communautaire relatif à la protection des travailleurs détachés » de décembre 2010 à décembre 2011, financé par la DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion, après avoir co-organisé avec la Direction Générale du Travail en décembre 2008 la 5<sup>ème</sup> biennale de l'inspection du travail sur cette thématique sous la forme de rencontres européennes.

Depuis plus de vingt ans, l'Institut s'attache à promouvoir et accompagner le dialogue social. Chaque année, depuis 1996, les sessions nationales tripartites de l'INTEFP regroupent 30 décideurs (10 responsables et dirigeants d'entreprise, 10 représentants des organisations syndicales de salariés, 10 cadres supérieurs des fonctions publiques d'Etat et territoriale) avec deux voyages d'études et d'échanges dans des pays européens et hors Europe.



## Les partenaires du projet

(Tableau récapitulatif en annexe)

Les partenaires cités sont qui se sont engagés par courrier formalisé auprès de la Commission européenne à l'appui du dépôt du dossier de demande de subvention.

Le projet est conçu pour mettre en place une dynamique, en s'appuyant sur ce « vivier » de partenaires afin de mobiliser plus largement les organisations nationales des pays impliqués lors de la mise en œuvre des ateliers de travail transnationaux.

La **Confédération Européenne des Syndicats** apporte son soutien au projet.

### - Partenaires sociaux européens :

- **Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction - FIEC**

- **European Federation of Building and woodworkers -EFBWW**

- **Groupement des employeurs des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne - GEOPA COPA**

- **European Federation of Food, Agriculture and Tourism - EFFAT**

### - Autorités publiques :

#### **Belgique**

**Service public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale**

#### **Estonie**

**Inspectorat du travail**

#### **Finlande**

**Ministère des Affaires Sociales et de la Santé**

#### **France**

**Direction Générale du Travail**

#### **Lituanie**

**Ministère de la Sécurité Sociale et du Travail**

#### **Luxembourg**

**Inspection du Travail et des Mines**

#### **Pologne**

**Inspection Nationale du Travail**

#### **Portugal**

**Autorité pour les Conditions de Travail**

#### **Roumanie**

**Inspection du travail**

### **Partenaires sociaux nationaux :**

#### **Belgique**

*Syndicats de salariés*

**Fédération Générale du Travail de Belgique - FGTB**

**Confédération des Syndicats Chrétiens - CSC**

*Organisations professionnelles*

**Confédération Construction**

## **Danemark**

*Syndicats de salariés*

**BAT-KARTELLET**

## **Finlande**

*Syndicats de salariés*

**Finnish Construction Trade Union**

*Organisations professionnelles*

**Confederation of Finnish Construction Industries**

## **France**

*Syndicats de salariés*

**Confédération Générale du Travail - CGT**

**Fédération Générale Alimentaire - FGA CFDT**

*Organisations professionnelles*

**Fédération Française du Bâtiment - FFB**

**Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles – FNSEA**

## **Lituanie**

*Syndicats de salariés*

**Lithuanian Building Workers Trade Union**

**Lithuanian Trade Union “Solidarumas“**

*Organisations professionnelles*

**Lithuanian Builders Association**

## **Luxembourg**

*Syndicats de salariés*

**Fédération des syndicats chrétiens luxembourgeois - LCGB**

*Organisations professionnelles*

**Fédération des artisans**

## **Pologne**

*Syndicats de salariés*

**Związek Zawodowy Budowlani**

## **Portugal**

*Syndicats de salariés*

**FESAHT**

*Organisations professionnelle*

**CAP**

## **Roumanie**

*Syndicats de salariés*

**Fédération Nationale de l'Agriculture, alimentation, Tabac, Domaines et Services Connexes -**

**AGROSTAR**

*Organisations professionnelles*

**Association Roumaine des Entrepreneurs de Constructions - ARACO**

## Le dispositif du projet

### L'équipe Projet

#### Composition :

- L'INTEFP en tant que porteur du projet met à disposition de l'action une équipe opérationnelle de trois personnes :
- ASTREES partenaire de l'action met à disposition deux personnes :

#### Rôle :

L'équipe projet coordonnera le projet, organisera et animera les différentes phases. Elle formalisera les travaux produits pendant l'action.

#### En appui à l'équipe projet :

- L'Institut du Travail de Strasbourg met à disposition une personne : Fabienne Muller, Maître de conférence, pour l'appui juridique et technique (notamment sur l'accès à l'information).
- L'Institut européen Construction Labour Research met à disposition Jan CREMERS, chercheur comme expert notamment sur la zone 3 du projet.

## Le pilotage du projet

### Composition du comité de pilotage :

#### +12 personnes représentant les partenaires sociaux :

Un représentant de l'EFFAT, du GEOPA COPA, de la FIEC, de la EFBWW

+ 2 représentants par fédération parmi les organisations affiliées désignées par leurs fédérations soit 8 personnes au total

#### +10 personnes représentants des Etat Membres/autorités publiques :

**de Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, France, Lituanie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Roumanie.**

- Les membres de l'équipe projet
- L'Institut de Strasbourg et le CLR d'Amsterdam en appui

#### Rôle :

- Pilotage général du projet
- Conception des ateliers transnationaux sectoriels
- Supervision du contenu des synthèses
- Bilan final du projet
- Diffusion des livrables

## Le calendrier avant projet

**16 avril 2012** : dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la DG Emploi Affaires Sociales et Inclusion de la Commission européenne.

- Ligne budgétaire 04.03.03.01- relations industrielles et dialogue social.
- Demande de subvention. VP/2012/001/0017.

**Première quinzaine de juillet** : réponse attendue de la commission européenne et information des partenaires impliqués.

**Le déroulement du projet**  
**(Voir schéma récapitulatif en page 16)**

<b>Phase de travail I : Enquête préalable</b> <b>juillet 2012/octobre 2012</b>
---

**Recensement et typologie des coopérations et collaborations**

**Objectif :**

- Préparer les travaux du comité de pilotage en vue de la conception des ateliers de travail transnationaux en :
- analysant les pratiques existantes à partir d'expériences et d'initiatives conduites par les acteurs mobilisés dans le cadre du projet
- identifiant les difficultés rencontrées
- proposant des premières pistes sur les collaborations et coopérations à mettre en place ou à conforter

**Parties prenantes impliqués :**

Equipe projet : réalisation des travaux préparatoires avec l'appui de l'Institut du Travail de Strasbourg et du CLR.

Autorités publiques et partenaires sociaux des niveaux nationaux ou locaux

**Méthode de travail**

- Exploitation des ressources documentaires existantes
- Questionnaires et entretiens téléphoniques
- Synthèse des travaux

<b>1<sup>ière</sup> réunion du comité de pilotage</b> <b>30 et 31 octobre 2012</b> <b>Marcy l'Etoile (Lyon)</b>
---

**2 jours de travail**

Travail en deux temps :

1) En plénière :

**Objectifs :**

- Partager les résultats des travaux conduits par l'équipe projet en phase I
- Consolider le partage des objectifs du projet
- Valider la méthode générale de travail

2) En trois groupes organisés par secteur agriculture/construction et par zone géographique

**Objectifs :**

- Concevoir les programmes et la méthode de travail des ateliers transnationaux sectoriels.
- Etablir la liste des participants
- Déterminer les situations qui donneront lieu à l'analyse de cas
- Elaborer une méthode de travail pour la rédaction des synthèses
- Tracer les premières pistes orientant la construction des synthèses.

**Désignation de trois correspondants par zone géographique** (un représentant des autorités publiques et un représentant patronal et syndical) pour chacun des ateliers transnationaux sectoriels dont le rôle sera :

- d'assurer le lien entre l'équipe projet et le comité de pilotage ;
- d'appuyer l'équipe projet pour la mobilisation des acteurs nationaux et la réalisation des ateliers ;
- de contribuer aux travaux de synthèse dont la rédaction finale sera prise en charge par l'équipe projet.

## **Phase de travail II : Les ateliers transnationaux sectoriels par zone**

**Strasbourg zone 2 : 22 et 23 janvier 2013**

**Lisbonne zone 1 : 26 et 27 février 2013**

**Varsovie zone 3 : 26 et 27 mars 2013**

### **Phase préparatoire**

Octobre 2012 janvier 2013

#### **Objectifs :**

- Finalisation des programmes de travail des 3 ateliers transnationaux
- Mobilisation des acteurs nationaux et locaux

#### **Parties prenantes impliquées :**

Les correspondants du comité de pilotage pour chacune des zones

Les représentants des partenaires sociaux et des autorités publiques participants aux ateliers

L'équipe projet répartie par zone :

Zone 1 INTEFP avec l'appui de l'Institut du Travail de Strasbourg

Zone 2 : INTEFP/ASTREES avec l'appui de l'Institut du Travail de Strasbourg

Zone 3 : INTEFP /ASTREES avec l'appui de l'Institut du Travail de Strasbourg et l'appui du CLR de l'université d'Amsterdam

### **Les ateliers transnationaux sectoriels par zone**

#### **2 jours dans chaque zone**

#### **Objectifs :**

- S'approprier et partager l'analyse des organisations productives à l'origine des prestations de service transnationales et de leur impact sur les conditions de travail et d'emploi des travailleurs détachés ;

- Travailler conjointement à l'amélioration de l'accès à l'information pour les entreprises, les salariés et les acteurs qui agissent sur les situations de détachement.

En s'appuyant sur l'analyse de cas :

- s'éclairer mutuellement sur les activités réalisées par les uns et les autres pour agir sur les situations de détachement ;

- cerner les difficultés rencontrées dans les processus de collaboration et de coopération et dégager des pistes et leviers sous forme de méthodes et supports pour les améliorer.

#### **Participants : 3 x 30 à 40 personnes**

Délégations de cinq à six représentants par pays (partenaires sociaux et autorités publiques).

Equipe projet

Membres concernés du comité de pilotage

Ces ateliers seront animés par l'équipe projet.

Des enregistrements pour les séances en plénière et pour les travaux de groupe seront prévus pour chaque demi-journée.

## Contenus des travaux :

### I) - Apports externes

Ils porteront sur :

1) L'étude réalisée par l'Institut du Travail de Strasbourg sur **les sites d'information du public des autorités publiques** <sup>4</sup> enrichie des travaux de l'étude préalable réalisée par l'équipe projet en phase I et des orientations fixées par la proposition de Directive du Parlement européen et du conseil du 21.3.2012 sur ce thème.

Des travaux en groupe permettront aux participants de **s'appropriier les éléments de ces études** en ciblant des critères de « qualité » des sites des administrations du travail et de partager d'autres initiatives (campagnes d'information, diffusions de documents dans la langue des travailleurs détachés, point d'information, permanences et sites disponibles pour les entreprises et les salariés).

Ce travail permettra en outre de faire remonter les besoins exprimés par les partenaires sociaux à destination des autorités publiques dans ce domaine et viendra nourrir les préconisations des synthèses.

2) Les ressources pluridisciplinaires mobilisées par l'équipe projet à partir du réseau de chercheurs identifiés pour le volet « analyse des organisations productives à l'origine des prestations de service transnationales et de leur impact sur les conditions de travail et d'emploi des travailleurs détachés »;

Les échanges entre les participants, permettront en outre d'apporter un éclairage sur les contraintes économiques des entreprises et les relations de sous-traitance et de prestations de service, et sur leurs conséquences sur les conditions de travail grâce à la présence des représentants des organisations impliquées.

### II)- Travaux en groupe (10 personnes par groupe) en composition mixtes tripartites (autorités publiques et partenaires sociaux)

#### Méthode de travail : travail à partir de cas

Les cas proposés seront un **support** qui permettra à chaque participant de réagir.

Il ne s'agit donc pas de se limiter au cas présenté mais d'élargir la réflexion en fonction du type de problème que soulève cette situation.

- L'objectif dans un premier temps est de partager l'analyse de cette situation ou de situations analogues pour décentrer les regards et comprendre la logique des autres participants ;
- de repérer ensuite et de partager quelles sont les activités déployées par les uns et les autres pour agir permettant de comprendre le rôle, les contraintes et les cadres d'intervention des acteurs en présence sur le terrain face ce type de situation ;
- puis de partager les bonnes pratiques et les modes de collaboration possibles et pertinentes ;
- enfin de réfléchir sur les supports nécessaires à ces collaborations.

<p><b>2<sup>ième</sup> Réunion du comité de pilotage</b> <b>28 mars 2013</b> <b>Varsovie</b></p>
--

#### Objectifs :

- A l'issue des ateliers transnationaux, conforter les orientations sur le contenu des synthèses, sur les préconisations en matière d'information du public et sur les pistes de méthodes et supports avant leur formalisation par l'équipe projet
- Etablir l'avant-projet du séminaire final de partage

---

<sup>4</sup> <http://www.eurodetachment-travail.eu/datas/files/EUR/1/information%20du%20public%20Fabienne%20Muller.pdf>

**Elaboration des synthèses des ateliers transnationaux et préparation du séminaire de partage**  
**avril à juin 2013**

**Objectifs :**

- Rédaction des synthèses
- Conception et mise en œuvre du séminaire de partage

**Parties prenantes impliquées :**

Les membres du comité de pilotage par zone  
Les représentants des partenaires sociaux et des autorités publiques  
L'équipe projet

**Méthode de travail :**

- Envoi des synthèses rédigées par l'équipe projet au comité de pilotage, réunions téléphoniques par zone, consolidation des synthèses
- Réunion téléphonique du comité de pilotage pour finaliser et valider le programme du séminaire de partage

**3<sup>ème</sup> réunion du comité de pilotage**  
**26 juin 2013**  
**Bruxelles**

**Objectifs :**

- Partage des synthèses
- Bilan de l'action
- Modalités de diffusion des livrables

**Phase de travail III: Séminaire de partage**  
**27 juin 2013**  
**Bruxelles**

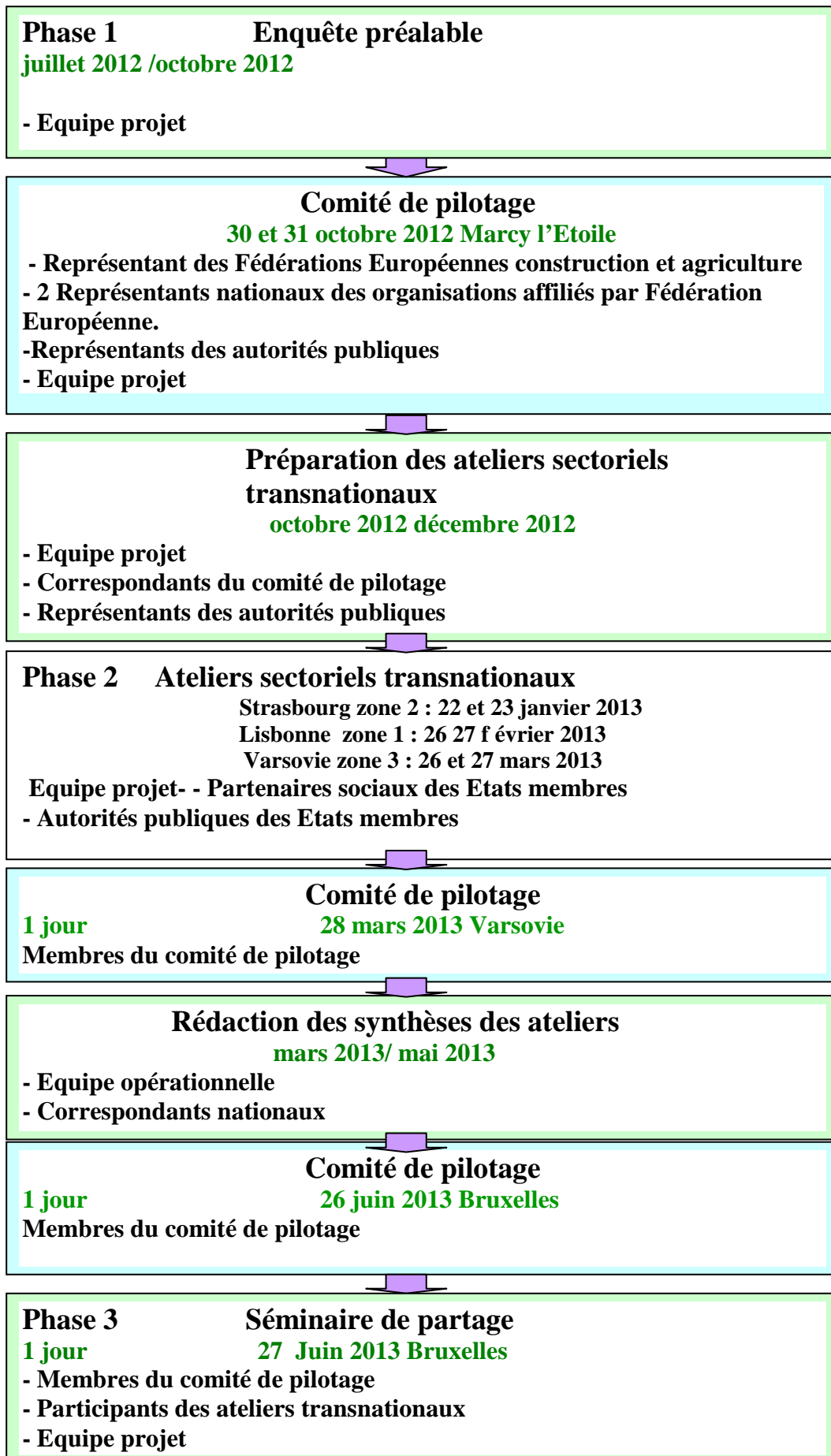
Public cible : 120 personnes

Membres du comité de pilotage  
Participants des ateliers transnationaux  
Commission européenne

**Objectif :**

Restitution et partage des synthèses des trois séminaires et des travaux du comité de pilotage.

## Schéma récapitulatif





## Annexe

### Liste des partenaires

<b>Nom de l'organisation Abréviation</b>	<b>Adresse Code Postal Ville Pays</b>
<b>Confédération Européenne des Syndicats</b>  (soutien)	<b>Boulevard du Roi Albert II,5 B 1210 Bruxelles Belgique</b>
<b>Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction FIEC</b>	<b>Avenue Louise 225 B 1050 Bruxelles Belgique</b>
<b>European Federation of Building and woodworkers EFBWW</b>	<b>Rue Royale 45, boîte 3 B 1000 Bruxelles Belgique</b>
<b>Groupement des employeurs des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne GEOPA COPA</b>	<b>61, Rue de Trèves B 1040 Bruxelles Belgique</b>
<b>European Federation of Food, Agriculture and Tourism EFFAT</b>	<b>38, Rue Fossé-aux-Loups B 1000 Bruxelles</b>
<b>Belgique</b> Autorité publique  Service public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale	<b>Rue Ernest Blerot 1 B 1070 Bruxelles</b>
<b>Belgique</b> Syndicats de salariés  Fédération Générale du Travail de Belgique FGTB	<b>Rue Haute 26 - 28 1000 Bruxelles</b>

<p align="center"><b>Confédération des Syndicats Chrétiens CSC</b></p>	<p align="center"><b>31 Rue de Trêves 1040 Etterbeek Belgique</b></p>
<p><b>Belgique Organisations professionnelles</b>  <b>Confédération Construction</b></p>	<p align="center"><b>Rue des Lombards 34-42 1000 Bruxelles Belgique</b></p>
<p><b>Danemark Syndicats de salariés</b>  <b>BAT-KARTELLET</b></p>	<p align="center"><b>Kampmannsgade 4 1790 KØbenhavn Danemark</b></p>
<p><b>Estonie Autorité publique</b>  <b>Tööinspeksioon Inspectorat du travail</b></p>	<p align="center"><b>Gonsiori 29 10147 Tallinn Estonie</b></p>
<p><b>Finlande Autorité publique</b>  <b>Ministry Of Social Affairs and Health</b></p>	<p align="center"><b>Meritullinkatu 8 PL 33, 00023 Helsinki Finlande</b></p>
<p><b>Finlande Syndicats de salariés</b>  <b>Rakennusliitto Finnish Construction Trade Union</b></p>	<p align="center"><b>Siltasaarenkatu 4 00530 Helsinki Finlande</b></p>
<p><b>Finlande Organisations professionnelles</b>  <b>Confederation of Finnish Construction Industries</b></p>	<p align="center"><b>Unioninkatu 14 P.O. Box 381 00131 Helsinki Finlande</b></p>
<p><b>France Autorité publique</b>  <b>Direction Générale du Travail</b></p>	<p align="center"><b>39/43 quai André Citroën 75902 Paris Cedex 15</b></p>

	<b>France</b>
<b>France Syndicats de salariés</b>  <b>Confédération Générale du Travail CGT</b>  <b>Fédération Générale Alimentaire FGA CFTD</b>	<b>263 rue de Paris 93516 Montreuil Cedex1 France</b>  <b>47-49 Avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19 France</b>
<b>France Organisations professionnelles</b>  <b>Fédération Française du Bâtiment FFB</b>  <b>Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles FNSEA</b>	<b>33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex 15</b>  <b>11 rue de la Baume 75008 Paris France</b>
<b>Lituanie Autorité publique</b>  <b>Ministry of Social Security and Labour</b>	<b>A.Vivulskio St. 11 LT 03610 Vilnius Lituanie</b>
<b>Lituanie Syndicats de salariés</b>  <b>Lithuanian Building Workers Trade Union</b>  <b>Lithuanian Trade Union "Solidarumas"</b>	<b>J.Basanavicius 29a LT 03109 Vilnius Lituanie</b>  <b>K.Kalinausko 2B LT 03107 Vilnius Lituanie</b>
<b>Lituanie Organisations professionnelles</b>  <b>Lithuanian Builders Association</b>	<b>Lukiskiu g. 5-501 LT5-01108 Vilnius Lituanie</b>
<b>Luxembourg Autorité publique</b>  <b>Inspection du Travail et des Mines</b>	<b>3, rue des Primeurs BP 27 L2010</b>

	<b>Luxembourg</b>
<b>Luxembourg</b> Syndicats de salariés Fédération des syndicats chrétiens luxembourgeois LCGB	<b>11, rue du commerce BP 1208 L-1012 Luxembourg</b>
<b>Luxembourg</b> Organisations professionnelles  Fédération des artisans	<b>2 Circuit de la Foire Internationale BP1604 L 1016 Luxembourg</b>
<b>Pologne</b> Autorité publique  Inspection Nationale du Travail	<b>ul.Krucza 38/42 00-926 Warszawa Pologne</b>
<b>Pologne</b> Syndicats de salariés  Związek Zawodowy Budowlani	<b>ul. Mokotowska 4/6 00-641 Warszawa Pologne</b>
<b>Portugal</b> Autorité publique  Autorité pour les Conditions de Travail ACT	<b>Av. Casal Ribeiro, 18-A 1000-092 Lisboa Portugal</b>
<b>Portugal</b> Syndicats de salariés  Federação dos Sindicatos da Agricultura, Alimentação, Bebidas, Hotelaria e Turismo de Portugal FESAHT	<b>Pátio do Salema, 4 – 3º 1150-062 Lisboa Portugal</b>
<b>Portugal</b> Organisations professionnelles  Confederação dos Agricultores de Portugal CAP	<b>Rua Mestre Lima de Freitas, n.º 1 1549-012 Lisboa Portugal</b>

<b>Roumanie</b> Autorité publique	
<b>Ministère du Travail, de la Famille et de la Protection Sociale – Inspection du travail</b>	<b>14, Rue Matei Voievod, Secteur 2 021455 Bucarest Roumanie</b>
<b>Roumanie</b> Syndicats de salariés	
<b>Fédération Nationale de l'Agriculture, alimentation, Tabac, Domaines et Services Connexes AGROSTAR</b>	<b>Str.aleea Alexandru nr. 7A et. 2 Secteur 1 011821 Bucarest Roumanie</b>
<b>Roumanie</b> Organisations professionnelles	
<b>Association Roumaine des Entrepreneurs de Constructions ARACO</b>	<b>Str. Alexandru Papiu Ilarian nr. 17 031691 Bucarest Roumanie</b>
<b>Association Travail Emploi Europe Société</b>	<b>10 rue Saint Nicolas 75012 Paris France</b>
<b>Institut du Travail Université de Strasbourg</b>	<b>39 AV de la Forêt Noire 67 000 Strasbourg France</b>
<b>European Institute for Construction Labour Research CLRvzw</b>	<b>Rue Royale 45/3 1000 Bruxelles Belgique</b>